

## Assemblée communale du 26 avril 2010 à 20 h 15

C'est en présence de 53 personnes que M. J.-Philippe Noyer syndic, ouvre et préside cette assemblée ordinaire de printemps, en souhaitant la bienvenue à chacun.

La presse est représentée par M. Bruni du Murtenbieter.

Personnes excusées : Mmes et MM. Heidi et Fred Maeder, Alice & Daniel Bischoff, Vreni Meyer & Vinzenz Schumacher, Claudia & Hans Schmid, Kathi Schmid, Fritz Stucki, Christian Chuard, Sylviane & François Petter, Fabienne, Géraldine & Olivier Rüede, Joël Guillod et Kelly Petter.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 14 du 9 avril 2010, par affichage aux piliers publics et par convocation individuelle. Personne n'ayant de remarque à formuler, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : MM. Luc-André Gentizon et Gilbert Gaillet qui recensent 52 citoyens habilités à voter.

- Tractanda de l'assemblée :
1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2009
  2. Comptes 2009
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
    - Rapport de la commission financière et approbation
  3. Plan financier 2010-2014, présentation
  4. Approbation de la modification des statuts STEP Montilier
  5. Approbation de la modification des statuts du CORM - Morat
  6. Débarcadère de Môtier, situation du projet
  7. Divers

Personne n'ayant de remarque à formuler, le tractanda est accepté.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2009**

Le procès-verbal ayant été mis à disposition des citoyens avant l'assemblée et sur notre site Internet, il n'est pas lu. Suite à la rédaction de ce procès-verbal, M. Monnier a transmis un e-mail à l'administration pour demander que le p.-v. soit adapté à la remarque qu'il a faite en assemblée concernant le mode de présentation des investissements ; sa remarque a été jointe au procès-verbal. Personne n'ayant d'autres remarques, il est accepté à mains levées.

### **2. Comptes 2009**

Le caissier présente tout d'abord le bilan 2009 avec les principaux chiffres ; il en ressort que la fortune est de Fr. 2'972'615.66 au 31 décembre 2009.

Le compte de fonctionnement présente des charges de Fr. 7'633'854.42 et des produits de Fr. 7'669'384.48, d'où il ressort un bénéfice de Fr. 35'530.06. Les investissements réalisés font ressortir un excédent de charges de Fr. 1'054'477.50. M. Noyer commente ensuite quelques tableaux et graphiques au sujet des différents résultats 2009.

**Rapport de la commission financière** : Par l'entremise de son président, M. Rüede, la commission financière donne un préavis favorable pour les comptes 2009 en relevant l'excellent résultat obtenu, grâce notamment aux recettes fiscales extraordinaires et à la maîtrise des charges de fonctionnement. Ce bon résultat permet à la commune de baisser légèrement son endettement net. Il remercie le Conseil communal pour son excellent travail ainsi que l'administrateur.

### **Questions :**

*Gilbert Gaillet* Il demande si le système de ramassage actuel pour les déchets verts est concluant ?  
*JP Noyer* Par le biais d'un graphique, il démontre l'économie de frais réalisée et précise que la couverture des charges est de 88,3 % pour 2009. La quantité de déchets compostables a diminué de 50 % depuis l'introduction de la taxe.

**Décision** : Au vote, les comptes 2009 sont approuvés sans avis contraire.

### **3. Plan financier 2010 – 2014, présentation**

M. J.-Philippe Noyer, en charge des finances, nous rappelle tout d'abord les bases légales liées à l'obligation d'établir un plan financier. Il nous précise les objectifs recherchés par cette planification. L'évolution des recettes et des dépenses ainsi que de la marge d'autofinancement sont ensuite analysées par le biais de graphiques. Les investissements prévus jusqu'en 2014 sont détaillés ; le poids de la dette et le résultat financier terminent cette présentation. Il précise encore que les estimations fiscales ont été prudentes en rapport avec la conjoncture actuelle. En conclusion, M. Noyer précise que le Conseil communal restera attentif à maintenir un endettement supportable pour notre commune.

Pour la commission financière, M. Rüede relève que les dépenses de fonctionnement devraient augmenter de Fr. 200'000.- par année en raison de la nouvelle péréquation financière. Il précise que les principaux investissements prévus permettront à la commune de bénéficier d'infrastructures modernes et adaptées à l'évolution démographique de nos villages. Il rend tout de même attentif le Conseil communal qu'il faudra veiller à adapter les investissements à l'évolution financière effective de notre commune si besoin est.

#### **Questions :**

*Eric Simonet* Dans la présentation, il est fait mention d'un investissement de Fr. 2'000'000.- en 2014, pour la réalisation d'un bâtiment scolaire à Nant. Est-ce que l'on ne devrait pas plutôt investir cette somme sur notre commune, afin de conserver notre école à Lugnorre ? Concernant le plan financier et les comptes, il propose qu'une comparaison soit faite à l'avenir avec les années antérieures. Cela montrerait l'évolution effective par rapport à la perspective envisagée 2 – 3 ans avant.

*JP Noyer* Pour la présentation des comptes, du budget et du plan financier, il prend note de la remarque et confirme qu'effectivement une telle présentation peut se faire. Pour l'école, le montant inscrit n'est qu'une intention pour le moment. Plusieurs groupes de travail sont en activités afin de définir les besoins futurs pour les bâtiments scolaires. Une analyse détaillée sera faite afin de prendre les bonnes décisions pour l'avenir de notre cercle scolaire.

*Monique Guillod* Elle nous oriente sur les travaux en cours effectués par la commission scolaire et par les groupes de travail. Elle précise que la commune du Bas-Vully a acquis un terrain à Nant en prévision de cette construction. De notre côté, nous avons le vœu de maintenir notre école à Lugnorre. Le Canton peut imposer certaines choses dans le sens d'un regroupement, mais nous aurons tout de même notre mot à dire.

*Eric Simonet* Si une construction se fait à Nant, il y aura beaucoup d'élèves à cet endroit ! La salle de gymnastique sera-t-elle alors suffisante; il ne faudrait pas devoir encore investir pour une 2<sup>ème</sup> salle. Nous avons une belle salle de gymnastique à Lugnorre., il faudrait également en tenir compte et maintenir un équilibre dans les 2 communes.

*Monique Guillod* Elle confirme que le vœu du Conseil est de garder une école dans chaque commune. Elle précise que le besoin de nouveaux locaux est présent, notamment pour les salles d'appui, les services auxiliaires et l'extrascolaire. Il y a donc beaucoup de paramètres à prendre en compte pour cette future réalisation.

*JP Noyer* Le montant inscrit dans le plan financier montre l'intention, mais le détail n'est pas encore connu. Il faudra approfondir ce projet et mettre tout en œuvre pour trouver la bonne solution.

*Daniel Buchs* Le plan financier prévoit beaucoup moins d'investissement en 2013 et si l'école ne se fait pas en 2014, il y aura également une nette diminution des investissements. Est-ce réaliste ?

*JP Noyer* Pour 2011 et 2012, les investissements prévus sont nécessaires. En 2011, il y aura une nouvelle législature et c'est au nouveau Conseil qui sera en place de décider des investissements à réaliser à plus long terme. On doit également leur laisser une marge de manœuvre pour le futur.

#### **4. Approbation de la modification des statuts de la STEP de Montilier**

Les statuts de l'association de la STEP de la région de Morat ont dû être révisés selon la loi sur les communes LCo de mars 2006. Ces modifications ont été approuvées par l'assemblée des délégués du 11 novembre 2009. J-Philippe Noyer nous précise que des adaptations rédactionnelles ont été faites et que ces statuts ont été mis en consultation au bureau communal. Personne ne demandant la parole, ces statuts sont mis au vote.

**Vote :** La modification des statuts de la STEP de la région de Morat est acceptée, sans avis contraire.

#### **5. Approbation de la modification des statuts du CORM - Morat**

Les statuts du CORM de la région de Morat ont été adaptés aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes, en ce qui concerne notamment le référendum financier. M. Noyer nous précise que le comité a mis à profit cette révision pour procéder à certaines adaptations formelles. La commune de Cressier, membre de l'association depuis 2001, a été intégrée dans ces statuts. L'assemblée des délégués du CORM a accepté ces modifications en date du 18 novembre 2009. Les statuts ont été mis en consultation au bureau communal. Personne n'ayant de remarque à formuler, ces statuts sont passés au vote.

**Vote :** La modification des statuts du CORM de Morat est acceptée, sans avis contraire.

#### **6. Débarcadère de Môtier, situation du projet**

Lors de notre dernière assemblée, un mandat avait été donné au Conseil communal pour faire une étude de faisabilité pour le prolongement du port de Môtier. Deux procédures ont été conjointement menées par le Conseil communal ; la première pour la réfection des appareils de choc du débarcadère et la 2<sup>ème</sup>, l'étude pour le prolongement du débarcadère. M. Noyer nous fait part de l'historique de ce dossier depuis 2008. M. Yves Gaillet complète ces explications et précise les diverses séances faites sur place avec la navigation et notre ingénieur afin de pouvoir reporter le délai de réalisation pour l'adaptation des appareils de choc, qui était fixé par l'OFT à ce printemps. Tout dernièrement, M. Gaillet a repris contact par téléphone avec l'Office fédéral des Transports et a reçu une confirmation orale que ce délai devrait pouvoir être reporté. Nous attendons néanmoins une confirmation écrite, qui fixeront les nouvelles exigences de ce service. M. Gaillet nous présente encore l'avant-projet établi par le bureau Brandt-Schwab de Morat, pour le prolongement du débarcadère d'environ 15 mètres. Actuellement, ce projet n'est pas encore chiffré. Les 2 alternatives seront donc analysées et une décision sera prise par le Conseil communal. Un point à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée d'automne sera prévu.

#### **Questions :**

*Dominique Chervet* Il relève que la société de navigation des lacs de Neuchâtel et Morat a, semble-t-il, quelques soucis de rentabilité pour ses bateaux et les subventions cantonales et fédérales diminuent. A-t-on des garanties futures concernant la stratégie de la LNM ?

*Yves Gaillet* Il semble que la LNM se porte pas trop mal, selon les renseignements reçus de la part de son directeur. Concernant l'investissement à faire, c'est la commune qui est propriétaire du port, c'est donc à elle d'investir. De cette façon, on reste maître de la situation et nous avons une installation que l'on peut offrir éventuellement à d'autres sociétés de navigation.

*Eric Simonet* Il remercie le Conseil communal de la suite qui a été donnée à son intervention lors de l'assemblée de l'automne dernier. Il souhaite que ce prolongement du port puisse être chiffré et qu'une suite sera donnée lors de la prochaine assemblée du budget.

*JP Noyer* Il confirme que les analyses sont en cours pour les 2 alternatives et qu'une décision devra être prise cet automne pour le débarcadère de Môtier.

*Yves Gaillet* Il précise que l'étude de faisabilité du projet de prolongement sera faite et qu'il faudra tenir compte des divers paramètres en cause, notamment la protection des rives et de la faune et l'incidence sur la navigation. Les services de l'Etat auront également leur mot à dire.

## **Divers :**

### **20 ans d'activités de notre administrateur :**

Comme déjà annoncé dans le dernier Commune info, M. Willy Ischi est fêté pour ses 20 ans d'activités comme administrateur communal. M. Noyer nous rappelle son parcours depuis le 1<sup>er</sup> avril 1990. Avec la remise de fleurs à son épouse, de vifs applaudissements de l'assemblée ponctuent l'hommage rendu à M. Ischi. A son tour, il rappelle quelques faits marquants de ses activités et transmet ses remerciements au Conseil et à ses collègues en espérant que les années qui lui restent à faire soient comparables aux 20 premières années.

### **Recensement des bâtiments protégés :**

M. Noyer oriente l'assemblée sur la séance d'information qui sera organisée conjointement avec le Service des Biens Culturels, concernant les obligations et les possibilités de rénovation des bâtiments protégés dans notre commune. Cette séance est prévue le mercredi 26 mai 2010. Une invitation sera faite prochainement.

### **Murten Classic 2010**

Guy Petter nous informe que la commune sera partenaire de l'édition 2010 et un concert apéritif est prévu le 14 août prochain au port à Môtier. En cas de mauvais temps, ce concert sera organisé à l'église de Môtier.

### **Pavillon pour la garde extrascolaire :**

Dans notre dernier commune info, une annonce a été faite concernant la mise sur pied d'une garde extrascolaire au Vully. Guy Petter nous oriente sur ce projet et précise que le local retenu pour ces activités sera l'espace communal du Lion d'Or. Les tractations sont en cours avec les services cantonaux pour la réalisation de ce projet.

Monique Guillod nous précise encore que le projet de garde scolaire ne s'occupera pas des devoirs surveillés. L'organisation de ces devoirs surveillés restera sous la direction et la responsabilité de la commission scolaire, comme par le passé.

### **Réflexion au sujet des énergies renouvelables :**

Lors de notre dernière assemblée, un citoyen avait demandé qu'une réflexion soit faite au sujet des énergies renouvelables, notamment concernant la pose de photovoltaïques sur le toit de la Jordila. Christine Capt nous oriente sur les recherches effectuées et sur les offres reçues de 2 entreprises spécialisées. La production d'énergie serait de 28'000 kW/h et elle couvrirait la consommation annuelle de la Jordila. Le coût de cette installation est devisé à Fr. 200'000.- et une subvention de l'ordre de Fr. 60'000.- pourrait être octroyée par la Confédération. Du calcul de rentabilité qui en ressort, il faudrait alors environs 22 ans pour amortir cette installation. Même si la réflexion ne reste pas prioritaire pour le moment, elle pourrait être réactivée dans le futur.

### **Parole à l'assemblée :**

*Francis Chautems*      *Concernant le projet du chemin pédestre au lac, a-t-on reçu une décision de la commission d'expropriation, suite à la séance de conciliation avec les opposants ?*

*JP Noyer*            *Cela fait effectivement longtemps que cette séance a eu lieu et nous avons repris contact à plusieurs reprises avec le président de cette commission. La décision à prendre est difficile et le problème est vraiment épineux. Les conséquences pour la commune ou pour les propriétaires concernés seront importantes. Toujours est-il que nous suivons toujours ce dossier et attendons encore la prise de position de la commission.*

En conclusion de cette assemblée, M. Noyer adresse encore des remerciements aux employés communaux, aux employés auxiliaires, à l'administration, à ses collègues du Conseil ainsi qu'aux citoyens pour leur présence. Il lève l'assemblée à 21h 50 en invitant chacun à partager le verre de l'amitié.

Le secrétaire : W. Ischi

Le syndic : J.-P. Noyer